AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

16 avril 2020

www.daxioma.com/fr

Cet acteur n’est pas autorisé par l’Autorité des marchés financiers (AMF) à proposer certains services ou placements financiers en France.

Nom

www.daxioma.com/fr

Catégorie(s) liste noire

Forex

Date de mise en ligne sur le site

16/04/2020

Des contenus pour vous accompagner

- Placements atypiques : de quoi parle-t-on ?
- Forex, options binaires : un marché à fuir
- Investir dans les crypto-actifs (bitcoin, etc.)